

RAPPORT N° 05/8-11
au Conseil Municipal

OBJET

**CONTRIBUTION MUNICIPALE
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIER D'INSERTION**

(rénovation de l'ancienne Ecole Maternelle de Vauban)

La mise en œuvre de Chantiers d'Insertion fait partie des axes prioritaires de la politique de développement local définis par le Conseil Municipal. En effet, il s'agit de mener sur des sites communaux des projets d'intérêt collectif favorisant l'implication de la population (notamment des jeunes) dans la valorisation des espaces publics et du cadre de vie (bâtiments et espaces verts).

Ces opérations permettent de créer des étapes d'insertion pour des publics en difficulté qui vont bénéficier d'une expérience professionnelle et d'une formation, selon le principe de l'alternance, sous forme de parcours individualisé. Les personnes concernées seront toutes bénéficiaires du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

La réalisation du chantier de rénovation de l'ancienne Ecole Maternelle de Vauban vise à aménager un espace collectif multi-activités à destination des habitants du quartier. Par ailleurs, compte tenu de la complexité de l'opération et des contraintes en matière de sécurité, une partie des travaux sera réalisée par l'entreprise, dans le cadre de la programmation annuelle de rénovation du patrimoine bâti de la Commune.

La contribution municipale porte sur la prise en charge du coût résiduel des emplois aidés, ainsi que sur le financement de l'outillage et des matériaux, des frais de gestion et d'encadrement.

INTITULE D'OPERATION	RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE DE VAUBAN	
Libellé des postes	Association subventionnée	Montant de subvention (euros)
Coût résiduel des emplois	Association JIMYX AND CO	10 299,00
Achat de l'outillage et des matériaux	Association Locale d'Insertion par l'Economie (ALIE)	23 958,00
Frais de gestion et d'encadrement	Association JIMYX AND CO	10 000,00
TOTAL GENERAL		44 257,00

RAPPORT N° 05/8-11

Compte tenu des éléments d'information qui précèdent, je vous demande de m'autoriser à engager les financements relatifs au Chantier d'Insertion intitulé « rénovation de l'ancienne Ecole Maternelle de Vauban » dont la fiche récapitulative est jointe en annexe.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

Paul Victoria
Paul VICTORIA

**REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION**
28 DEC. 2005
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

DELIBERATION N° 05/8-11
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 décembre 2005

OBJET

CONTRIBUTION MUNICIPALE
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIER D'INSERTION

(rénovation de l'ancienne Ecole Maternelle de Vauban)

LE CONSEIL MUNICIPAL

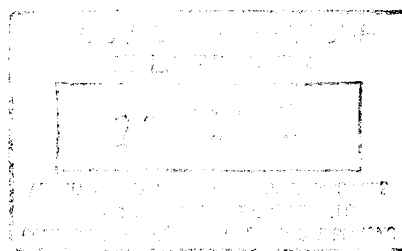
Vu la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/8-11 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

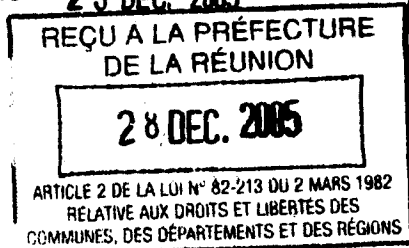


Autorise le Député-Maire à engager le financement relatif au Chantier d'Insertion intitulé « rénovation de l'ancienne Ecole Maternelle de Vauban ».

Le montant de la participation de la Commune sous forme de subvention est fixé à 44 257,00 euros, répartis comme suit :

- | | |
|---|------------------|
| - Association JIMYX AND CO | 20 299,00 euros, |
| - Association Local d'Insertion par l'Economique (ALIE) | 23 958,00 euros. |

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 23 DEC. 2005



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**CHANTIER D'INSERTION
RENOVATION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE DE VAUBAN**

Durée prévisionnelle du chantier 8 mois

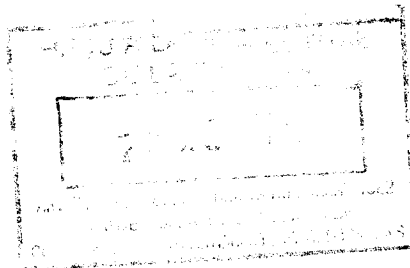
Nombre de contrats concernés 16

BUDGET PREVISIONNEL

LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Charges de personnel	129 350,00	Subvention Etat (92 %)	119 051,00
		Subvention Commune (8 %)	10 299,00
Formation des salariés	43 769,00	Contribution PLIE	43 769,00
Achat d'outillage et de matériaux	23 958,00	Subvention Mairie	23 958,00
Frais de gestion et d'encadrement	10 000,00	Subvention Mairie	10 000,00
TOTAL	207 077,00	TOTAL	207 077,00

Montant financé par la Commune 44 257,00

soit un taux de participation de 21 %



REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
28 DEC. 2005
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du **28-12-2005**
En annexe à la Délibération N° **0518-14**

LE MAIRE

